



**Syndicat National Force Ouvrière**  
**des Finances Publiques**  
**Section du Calvados**

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex  
[fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr)  
Permanence : 02.31.38.34.61

*Première Organisation Syndicale dans le Calvados*

## Commission Administrative Paritaire Locale n° 3 du 23 mai 2019 : Liminaire

Monsieur le Président,

Le secrétaire d'État à la Fonction Publique vient de présenter le projet de loi de "Transformation de la Fonction Publique". Après lecture de ce projet, **Force Ouvrière** y voit surtout la "destruction de la Fonction Publique".

L'article 3 du statut général des fonctionnaires est clair, pour un emploi civil permanent il faut recruter un fonctionnaire. Mais désormais, pour toutes les catégories, on pourrait dorénavant remplacer un fonctionnaire par un contractuel, et encore, un contractuel précaire sous contrat dit de projet, de maximum 6 ans, non transformable en CDI.

Les articles 9 et 12 du projet de loi remettent en cause l'égalité de traitement des fonctionnaires en retirant les avis et compétences des CAP en matière de mutation et de promotion. Il est également prévu des CAP par catégories hiérarchiques, entraînant de facto la suppression des CAP par corps.

**FO-DGFIP** rappelle son attachement au fait que les DDFiP ne soient pas placés sous l'autorité des préfets.

**FO-DGFIP** revendique le retrait pur et simple de ce projet de Loi, outil de démantèlement de la Fonction publique, porteur d'atteinte aux valeurs républicaines d'égalité d'accès au service public.

En ce qui concerne la DGFIP, il est inacceptable que les personnels et leurs représentants ne soient pas informés des futures restructurations envisagées dans le détail. Le mouvement restreint de ce jour témoigne d'une inquiétude certaine des agents, lesquels ne savent plus où aller.

La présentation de ce projet permettrait d'intégrer les positions et non pas les propositions, des organisations syndicales. À cet égard les agents de la DGFIP ne doivent en aucun cas rester de simples témoins de la destruction de leur administration.

A ce sujet, le courrier adressé par un élu breton, ancien ministre d'Etat au Ministre Darmanin est éclairant. Pierre Méhaignerie, puisque c'est de lui dont il s'agit, souhaite alerter le ministre sur la profonde méconnaissance des réalités locales induite par la réforme et ce que vous nommez la géographie revisitée ou la déconcentration de proximité.

L'élu ne se contente pas de dénoncer l'absurdité du nouveau modèle proposé, mais le démolit en visant les Services de Gestion Comptable (SGC) requalifiés "d'usines à opérations comptables" et les conseillers, apparentés à des "VRP".

Il considère que le zéro numéraire prévu au 1<sup>er</sup> juillet 2020 aura "des conséquences immédiates pour les usagers et autres régisseurs" et écornera encore un peu plus le principe de séparation ordonnateur/comptable par l'introduction d'un "tiers prestataire".

Pour revenir à la CAP de ce jour, nous constatons qu'après les travaux de la CAP nationale, la situation des effectifs dans le Calvados reste problématique, pour ne pas dire plus avec un déficit de 15,2 cadres C au 01/09/2019 et un déficit national global de 1100 emplois.

**Les représentants FO-DGFiP** accusent la direction générale d'une intention coupable qui vise à placer volontairement les services dans une situation catastrophique en terme d'effectifs, afin de faciliter le travail de destruction des services. Qu'ils soient agents ou chefs de services, tous sont victimes de l'incurie de la direction générale.

**Les représentants FO-DGFiP** qui ont toujours dénoncé l'inadéquation des règles actuelles, tant au regard des attentes des personnels qu'aux besoins des services vous demandent de rétablir pour les prochains mouvements de mutation des pré-CAP.

Les pré-CAP telles qu'elles existaient avant la fusion permettront dans le cadre des nouvelles règles de gestion qui seront mises en place en 2020, d'étudier de manière approfondie les attentes des agents afin de combler des secteurs géographiques non pourvus et en très grande souffrance.

De la même manière, **Les représentants FO-DGFiP** vous demandent de pourvoir les postes vacants indifféremment par des cadres B ou C afin de limiter les déficits d'emplois et de redonner un peu d'air aux agents soumis à une pression et un stress permanent, notamment par manque d'effectifs. La politique de suppressions d'emplois a conduit à des regroupements de services et de missions pour, prétendument, permettre un meilleur fonctionnement. Or, **FO** constate et déplore une réalité toute autre. A titre d'exemple, des services qui ont connu à plusieurs reprises des apports de missions comme les trésoreries de Bayeux, ou Lisieux Intercom connaissent des vacances d'emplois hors normes avec respectivement -4 agents et -5 agents après le mouvement en tenant compte des départs en retraite connus.

**FO-DGFiP** réitère ses revendications, à savoir :

- 2 véritables mouvements nationaux de mutation par an afin de combler la vacance d'emploi au fil de l'eau,
- Le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur de la priorité,
- L'affectation la plus fine possible (mission/structure/commune) sur un poste fixe à l'issue du processus dans les CAP compétentes, ce qui implique la suppression totale des affectations ALD.

**FORCE OUVRIERE** déploie et déploiera toute son énergie afin d'obtenir le meilleur pour tous les agents.

